

# LE LOGEMENT CLÉ EN MAIN

|||||  
MÉMO PRATIQUE  
|||||



# SOMMAIRE

<b>Édito</b>	1
<b>Action Logement</b>	3
<b>Je suis locataire</b>	4
Je suis à la recherche d'un logement	4
Les aides locatives	12
Je suis en mobilité professionnelle	16
Je souhaite devenir propriétaire	17
<b>Je suis propriétaire</b>	27
Je souhaite faire des travaux de rénovation énergétique	27
Je souhaite faire d'autres travaux	30
<b>Je suis dans une situation particulière</b>	32
Je suis fonctionnaire	32
Je suis en situation de fragilité	34
J'ai des difficultés financières	35
Je suis en perte d'autonomie	38
Je suis en situation de handicap	40
J'ai des difficultés en raison de la crise sanitaire	42
<b>Accompagnement des salariés par la CFE-CGC</b>	43

## ÉDITO

L'accompagnement des salariés dans leur recherche de logement constitue un des piliers de notre modèle social. Créée en 1943, puis généralisée en 1953, la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), appelée plus communément « 1 % logement » est gérée par les partenaires sociaux au sein d'Action Logement. Elle a pour objectif d'accompagner les salariés tout au long de leur parcours professionnel et résidentiel dans le cadre du lien emploi-logement, tout en contribuant aux enjeux d'écohabitat, d'évolution de la société et de mixité sociale. Action Logement est aussi un financeur majeur de la politique publique de renouvellement urbain et de revitalisation des villes moyennes.

Le logement occupe une part de plus en plus prépondérante au sein du budget des ménages, devenant, avec l'instabilité apportée par la crise actuelle, une préoccupation majeure des salariés. Il est également facteur essentiel d'accès à la formation, l'emploi et la mobilité professionnelle. Aussi, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement prévus tant par les partenaires sociaux que par l'État devient déterminant. L'objet de ce guide est de vous aider à mieux appréhender ces différents mécanismes et vous éclairer sur les démarches à entreprendre.

Il s'articule autour des différentes étapes que vous pourriez connaître au cours de votre vie professionnelle, que vous soyez jeunes actifs, locataires, étudiants apprentis, accédants, propriétaires, salariés du privé ou de la fonction publique, en mobilité géographique, en situation de handicap, traversant une période de fragilisation financière ou encore confrontés à un accident de la vie entraînant une baisse de revenus significative, etc. Des aides sont là pour répondre à chacune de ces situations, et vous permettre de trouver des solutions.

Parce que la CFE-CGC, est avant tout un réseau de femmes et d'hommes qui se mobilisent pour être à votre service, l'ensemble des référents logements, des administrateurs CFE-CGC dans les entités nationales et territoriales sont à votre disposition pour vous accompagner et faire du logement une offre de service syndicale à part entière.

2

### **Raphaëlle Bertholon**

Secrétaire nationale de la CFE-CGC  
Économie, Industrie, Numérique  
et Logement



### **Georges Louis**

Délégué national de la CFE-CGC  
Économie, Industrie, Numérique  
et Logement



**Remerciements :** Diego Alarçon, Christophe Roth, Maryline Dole

## ACTION LOGEMENT

Action Logement ou l'ex 1 % logement est un organisme paritaire qui gère la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC). Ce versement assujéti à l'entreprise sert à :

- accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle via des aides financières qui facilitent l'accès au logement ;
- sécuriser le parcours résidentiel en cas d'accident de la vie ;
- construire et financer des logements sociaux ou intermédiaires dans le but de favoriser la mixité sociale.

Ainsi, Action Logement soutient l'emploi et contribue à la performance des entreprises, au développement de l'attractivité économique des territoires, aux enjeux d'écohabitat et à l'équilibre social des territoires.

### **Quels employeurs sont soumis à la PEEC ?**

- Toutes les entreprises et établissements de 50 salariés ou plus.
- Les employeurs de salariés intermittents/ agricoles/ travailleurs à domicile ayant :
  - 50 salariés et plus ;
  - une masse salariale au moins égale à 277 095 euros.

# JE SUIS LOCATAIRE

## Je suis à la recherche d'un logement

Vous recherchez un logement et vous ne savez pas par où commencer. Plusieurs choix s'offrent à vous :

### Je recherche un logement dans le parc privé

- Vous pouvez vous diriger vers une agence immobilière qui se chargera des recherches et vous accompagnera jusqu'à la signature du bail.
- Des frais d'agence vous seront exigés lors de la signature du contrat de location. Toutefois, ceux-ci ne peuvent excéder le prix du loyer<sup>1</sup> (hors charges) et le montant de la part des frais d'agence payé par le propriétaire.
- Vous pouvez également vous rendre sur des sites de location qui mettent en relation les particuliers (futurs locataires et propriétaires). Dans ce cas, vous n'aurez pas de frais à payer.

**Attention aux arnaques !** Vous n'avez pas à avancer la moindre somme tant que le contrat de location n'est pas signé.

**À savoir :** en recherchant un logement dans le parc locatif privé, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, auprès d'Action Logement d'une garantie "Visale" gratuite sur le paiement des loyers en faveur du bailleur (voir plus loin).

### Je recherche un logement social ou intermédiaire avec Action Logement

#### Le principe d'accès

Il existe quatre modes d'accès selon le type de réservataires des logements sociaux, à savoir :

- le préfet pour les fonctionnaires et le DALO (voir ci-après) ;

<sup>1</sup> le montant maximum, exprimé par un prix TTC par mètre carré de surface habitable.

# RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CE DOCUMENT SUR L'INTRANET DE LA CFE-CGC

## UN INTRANET... RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS !

**SE CONNECTER À L'INTRANET**

Nom d'utilisateur

Mot de passe

**SE CONNECTER**

Mot de passe oublié ?

Saisissez votre identifiant ou votre adresse mail

**RÉINITIALISER**

5

### **INTRANET.CFECGC.ORG**

Chaque adhérent peut accéder à l'intranet en entrant son identifiant et mot de passe.

Vous ne les avez pas encore ? Rien de plus simple. Connectez-vous à Monprofil <http://monprofil.cfecgc.org/inscription> et ils vous seront envoyés automatiquement.

Une question ? Envoyez un e-mail à : [monprofil@cfecgc.fr](mailto:monprofil@cfecgc.fr).